



ÉCOLE JEANNE D'ARC NOTRE-DAME-DE-LOURDES

T
A
R
I
F
S

QUE COMPREND LA CONTRIBUTION FAMILIALE ?

LA CONTRIBUTION FAMILIALE CORRESPOND À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES, NÉCESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT (FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET "CARACTÈRE PROPRE"), CONTRIBUTIONS DIOCÉSAINES INCLUSES.

CONTRIBUTION DES FAMILLES / 10 MOIS

1ER ENFANT (PLEIN TARIF)	580 €/AN (58€/MOIS)
2ÈME ENFANT (20%)*	464 €/AN (46,40€/MOIS)
3ÈME ENFANT (50%)*	290 €/AN (29 €/MOIS)

* LA RÉDUCTION S'APPLIQUE UNIQUEMENT SUR LE 2ÈME, 3ÈME (OU PLUS) ENFANT, SUR LE TARIF DE LA SCOLARITÉ

2
0
2
4

RESTAURATION

Régime demi-pensionnaire (à partir de 2 repas / semaine)	5,50 €
Régime externe (1 repas et moins / semaine)	6,00 €
Panier repas (PAI)	2,50 €

AUTRES FRAIS

Agenda (du CP au CM2)	9 €
Carnet de suivi des apprentissages (pour tous les nouveaux inscrits de TPS à GS)	4 €
Garderie matin dès 7h30 (est un service maintenu aux familles dont les parents travaillent et pour fluidifier les sorties. En cas d'abus, elle pourrait devenir payante.)	Gratuite
Garderie du soir Forfait A: 1 à 5 séance / mois; Forfait B: 6 séances/ mois et plus; (gratuite jusqu'à 17h30 puis payante de 17h30 à 18h30)	12€/mois 25€/mois
Etude surveillée de 17h00 - 17h30 ou 17h00 - 18h00 à partir du CP	30 €/mois

COMMENT PEUT-ON PAYER LA RESTAURATION, LA CONTRIBUTION FAMILIALE ET LES FRAIS DE DOSSIER VERSÉS À LA 1^{ère} AUTRES FRAIS ? 35 €

Païement soit par prélèvement automatique (uniquement pour la scolarité), virement bancaire, ou chèque, ou encore, en espèces ; facture éditée en octobre avec échéances) ou paiement en une seule fois.